



CESER – Assemblée plénière du 11/10/2017

**« *Projet d'avis relatif aux orientations retenues pour le calcul des dotations de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour 2018* »**

## **Déclaration du groupe CGT**

La CGT avait déjà attiré l'attention de notre assemblée l'année dernière sur le fait que notre avis émettait des remarques justifiées qui auraient dû conduire à une rédaction et à une conclusion beaucoup moins diplomatique.

Le projet d'avis qui nous est présenté est malheureusement la copie quasi-conforme de l'avis rendu en octobre 2016, le Conseil Régional n'ayant tenu aucun compte de nos demandes et observations.

Cela signifie que le Conseil Régional saisit le CESER mais ne lui donne pas réellement les moyens de rendre un avis pertinent et motivé.

Il n'est pas normal que le montant de la DGF communiqué ait fait l'objet d'une modification significative la veille de notre vote.

Pour autant notre assemblée se contente de rappeler sa « *demande forte déjà présente lors de l'élaboration de son avis de 2016* ».

La CGT attire une nouvelle fois l'attention de notre assemblée sur le risque de se plier à un exercice de consultation sans en avoir réellement les moyens. De ce fait les conclusions peuvent s'en trouver totalement biaisées, et l'avis rendu peut être utilisé à des fins dévoyées.

Nous devons constater que cette situation se reproduit dans des domaines qui sont ceux concernant l'exercice des missions de notre assemblée : avis sur les documents budgétaires de la région, participation à l'évaluation des politiques régionales...

Notre assemblée ne peut se contenter de regretter cet état de fait.

La CGT votera donc contre le projet d'avis.